

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ selon (UE) 2015/830

Page 1/8

KEMET ABRASIVE SUSPENSION TYPE O

Révision 20

Date de révision 2018-04-03

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	KEMET ABRASIVE SUSPENSION TYPE O
----------------	----------------------------------

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu	[SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur si-tes industriels; [SU17] Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport; [PC14] Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie; [PROC24] Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/articles; [ERC4] Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles;
Description	For industrial/research use only. See separate instruction sheet for correct method of use. Lubrifiants et additifs de lubrifiant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Kemet International Ltd
Adresse	Parkwood Trading Estate Maidstone Kent ME15 9NJ
Web	www.kemet.co.uk
Téléphone	+44 (0)1622 755287
Télécopie	+44 (0)1622 670915
Email	sales@kemet.co.uk
Adresse e-mail de la personne compétente	nproper@kemet.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence


Poison Centre +33 (0) 1 45425959

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification - CE 1272/2008	Asp. Tox. 1: H304;
---	--------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

KEMET ABRASIVE SUSPENSION TYPE O

Révision 20

Date de révision 2018-04-03

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseil de prudence: Intervention	respiratoires.
	P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ .
	P331 - NE PAS faire vomir.
Conseil de prudence: Stockage	P405 - Garder sous clef.
Conseil de prudence: Élimination	P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans

2.3. Autres dangers

Autres risques	Avoid Static Electrical Discharge. May form Explosive/Flammable vapour/air mixtures.
----------------	--

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
Distillates (Petroleum) Hydrotreated light Paraffinic		64742-55-8	265-158-7	01-2119487077-29	90 - 100%	Asp. Tox. 1: H304;
Aluminium Oxide (Aluminium (trioxyde de di-))		1344-28-1	215-691-6	01-2119529248-35	1 - 10%	

Informations supplémentaires

	Note H in ASL applies to the product or one of its components. Components not listed in Annex 1 must be self classified. Note P in ASL applies to the product or one of its components. Benzene Concentration is <0.1% (w/w). IP 346 DMSO content <3% Note H applies Note L Applies.
--	--

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	(Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon. Ôter les vêtements contaminés.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR. Boire 1 à 2 verres d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Upper respiratory irritation, irritation of nose, throat and airway. Nausea, vomiting. Unconsciousness and convulsions can occur.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Ingestion	Harmful if swallowed. The product may enter the lungs due to its low viscosity and lead to the rapid development of very serious inhalation pulmonary lesions (medical survey during 48 hrs) May cause discomfort if swallowed, nausea, vomiting and central nervous system depression.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contact avec les yeux	Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (présentez si possible l'étiquette du produit). Treat Symptomatically.
	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Provoque une grave inflammation et peut endommager la cornée.

Informations générales

	Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (présentez si possible l'étiquette du produit). Maintenir la personne atteinte au chaud et au repos. Ôter les vêtements contaminés.
--	---

KEMET ABRASIVE SUSPENSION TYPE O

Révision 20

Date de révision 2018-04-03

Informations générales

	Laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
--	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes. En cas d'incendie, utiliser produit chimique sec, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse.
--	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	Thermal decomposition or combustion may liberate carbon oxides and other toxic gases or vapours. Fire may cause evolution of hydrocarbons., Aldehydes, Carbon dioxide., Carbon monoxide.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

	Ne pas laisser le trop-plein d'eau pénétrer dans les tuyaux d'écoulement ou les égouts. Use water spray to keep containers cool. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
--	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Tenir les membres du personnel éloignés de la zone où a été renversé du produit. Évacuer le personnel vers une zone sûre.
--	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Absorber avec un produit absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.
--	--

6.4. Référence à d'autres sections

	Se reporter à la section 2 ,7, 8 & 9. pour de plus amples informations.
--	---

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

	Porter un équipement de protection approprié. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant). Utiliser dans un espace bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit.
--	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.
--	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

	Utilisez comme fourni. Seulement pour l'utilisation comme lubrifiant pour travail de métaux/liquide de refroidissement dans des applications industrielles.
--	---

Conditionnement approprié

	Récipients en acier doux. Récipients en plastique. Polytetrafluoroethylene (PTFE). Récipients en acier inoxydable.
--	--

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

	Oil Mists must be kept below 5 mg/m3.
--	---------------------------------------

KEMET ABRASIVE SUSPENSION TYPE O

Révision 20

Date de révision 2018-04-03

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Aluminium Oxide (Aluminium (trioxyde de di-))	VME ppm: -	VME mgm3: 10
	VLE ppm: -	VLE mgm3: -
	Observations: -	TMP No: -
	FT No: -	

DNEL: Dose dérivée sans effet.


Exposure Pattern - Workers

Distillates (Petroleum) Hydrotreated light Paraffinic	Long-term - inhalation - Local effects	5.4 mg/kg
--	--	-----------

Exposure Pattern - General population

Distillates (Petroleum) Hydrotreated light Paraffinic	Long-term - inhalation - Local effects	1.2 mg/kg
--	--	-----------

8.2. Contrôles de l'exposition

	
8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Tablier (en plastique ou en caoutchouc). Bottes en caoutchouc.
Protection des yeux / du visage	Lunettes de protection réglementaires. Éviter le contact avec les yeux. Wear Splash-proof eye goggles manufactured and tested according to EN 166.
Protection de la peau - Protection des mains	Utiliser des gants résistant aux produits chimiques conforme EN 374. La conformité et la durabilité des gants dépendent de matériel et de durée de contact. Actuellement le temps de protection assuré par le matériau et l'épaisseur ne sont pas disponibles. Contacter le fournisseur de gants de protection. Nitrile rubber - NBR (, PVA, Viton >480 Mins).
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Pas nécessaire normalement.
8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Ne pas laisser le trop-plein d'eau pénétrer dans les tuyaux d'écoulement ou les égouts.
Contrôles de l'exposition professionnelle	Une ventilation par aspiration locale est nécessaire. Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

KEMET ABRASIVE SUSPENSION TYPE O

Révision 20

Date de révision 2018-04-03

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Blanc cassé/Ambre
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	donnée non disponible
Point de fusion	Sans objet.
Point d'ébullition	≈ 280
Point d'éclair	> 145 °C
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Limites d'inflammabilité	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	7 %
Limite d'explosivité, inférieure	0.9 %
Pression de vapeur	< 0.001 Pa
Densité de vapeur	donnée non disponible
Densité relative	≈ 0.9 kg/m ³
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	donnée non disponible
Viscosité	≈ 10 x 10 ⁻⁶ m ² /s @ 40 °C (ISO 3219)
Propriétés explosives	donnée non disponible
Propriétés comburantes	donnée non disponible

9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Groupe de gaz	Sans objet.
Benzene Content	donnée non disponible
Teneur en plomb	donnée non disponible
COV (composants organiques volatiles)	donnée non disponible

Solubilité dans l'eau

	Insoluble.
--	------------

Informations supplémentaires

	Liquide. May form Explosive/Flammable vapour/air mixtures.
--	--

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

	Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et les sources d'ignition.
--	---

10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Aucun prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
--	--

10.4. Conditions à éviter

	Chaleur, étincelles et flammes nues.
--	--------------------------------------

10.5. Matières incompatibles

	Acides forts. Agents oxydants puissants.
--	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

	Combustion incomplète va produire des vapeurs toxiques ou nocives, y compris le monoxyde de
--	---

KEMET ABRASIVE SUSPENSION TYPE O

Révision 20

Date de révision 2018-04-03

10.6. Produits de décomposition dangereux

carbone et dioxyde de carbone. Aldehydes. Hydrocarbures.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucune donnée disponible sur ce produit.
corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune donnée disponible sur ce produit.
cancérogénicité	Aucune donnée disponible sur ce produit.
Toxicité reproductive	Aucune donnée disponible sur ce produit.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	No known effects based on the information supplied.
toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	No known effects based on the information supplied.
danger par aspiration	The fluid can enter the lungs and cause damage. May be fatal if swallowed and enters airways.
Exposition répétée ou prolongée	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une dermatite.

11.1.4. Informations toxicologiques

Distillates (Petroleum) Hydrotreated light Paraffinic	Voie orale chez le rat DL50: >5000mg	Voie dermique chez le lapin DL50: >5000mg
	Par inhalation chez le rat CL50/4 h: >5 mg/l Vapours	

11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

May cause discomfort if swallowed. Gastrointestinal symptoms include upset stomach, nausea, vomiting and diarrhoea.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Distillates (Petroleum) Hydrotreated light Paraffinic	Daphnies CE50/48h: 10000.0000 mg/l	Poisson CL50/96h: 100.0000 mg/l
--	------------------------------------	---------------------------------

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.2. Persistance et dégradabilité

The product is not readily biodegradable but is expected to be inherently biodegradable based on available information.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Not classified as PBT/vPvB by current Eu Criteria.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

KEMET ABRASIVE SUSPENSION TYPE O

Révision 20

Date de révision 2018-04-03

13.1. Méthodes de traitement des déchets

12 01 07 huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions). 12 01 09 émulsions et solutions d'usinage sans halogènes. 12 01 10 huiles d'usinage de synthèse. 12 01 15 boues d'usinage autres que celles visées à la rubrique 12 01 14. 12 01 18 boues métalliques (provenant du meulage et de l'affûtage) contenant des hydrocarbures. 12 01 21 déchets de meulage et matériaux de meulage autres que ceux visés à la rubrique 12 01 20. 12 01 déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques. 12 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES. 13 01 05 huiles hydrauliques non chlorées (émulsions). 13 02 05 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale. 13 02 06 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques. 13 02 07 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification facilement biodégradables. 13 02 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées. 13 08 02 autres émulsions. 13 08 99 déchets non spécifiés ailleurs. 13 08 huiles usagées non spécifiées ailleurs. 13 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS. 15 01 02 emballages en matières plastiques. 15 02 absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection. 15 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS. 08 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION.

Informations générales

Peut être incinéré si conforme aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Méthodes d'élimination

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Élimination du conditionnement

Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.

Informations supplémentaires

Répartition du numéro EWC doit être conforme au Catalogue Européen des Déchets et doit être effectuée en accord avec une société d'élimination des déchets EA-autorisée.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

KEMET ABRASIVE SUSPENSION TYPE O

Révision 20

Date de révision 2018-04-03

Informations supplémentaires

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements	RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. Regulation (EC) No 1907/2006 REACH, Regulation (EC) No 1272/2008 CLP. The Health and Safety at Work Act 1974. Workplace Exposure Limits EH40.
------------	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique n'a pas été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Révision	Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants : 4 - Contact avec les yeux.
Texte des mentions de danger présentées en Section 3	Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations supplémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.